

## PROFESSEUR

Christine LANDAULT  
*Diplômée d'Etat*

## LIEU DES COURS

P.O.P.D - 18/20, rue de la Digue - MAISONS-LAFFITTE


## DATE DE REPRISE DES COURS

**Mercredi 11 septembre 2024**

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS POUR INSCRIPTIONS

Uniquement par mail  
danse.usml@live.fr  
Maryne RIDOUARD  
Secrétaire

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

 06.77.45.28.95  
Martine ASSUERUS  
Présidente



# DANSE CLASSIQUE

2024 . 2025



## SAISON 2024 - 2025

JOUR	HORAIRES	NIVEAU	LIEU
MERCREDI	10h00 – 11h00	4/5 ans	Salle A - POPD Maisons-Laffitte
	11h00 - 12h00	5/6 ans	
	13h00 – 14h00	6/8 ans	
	14h00 – 15h00	8/10 ans	
	15h00 – 16h30	11/14 ans	
	16h30 – 18h00	À partir de 15 ans	

### Cours de Danse Classique à partir de 4 ans

Les cours seront maintenus en fonction des effectifs  
et de la disponibilité des salles

#### Tenue de danse obligatoire

Les références des tenues de danse  
vous seront communiquées à la rentrée par le professeur

**Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs :**  
remplacé par un questionnaire de santé.  
(sauf dans certains cas où il sera nécessaire de consulter un médecin  
pour obtenir un certificat médical)

## TARIFS SEMESTRIELS

*pour un cours par semaine*

1h00	148 €
1h30	178 €

COTISATION ANNUELLE USML		REDEVANCE A LA VILLE	CHARGES ENERGE- TIQUES
<i>Age</i>	<i>Par adhérent</i>	<i>Résidents Hors Maisons-Laffitte et Mesnil-le-Roi</i>	<i>Mairie Maisons-Laffitte</i>
Moins de 20 ans	33 €	10 €	8 €
Plus de 20 ans	45 €	10 €	8 €

### ***Droit d'entrée***

**8 € pour une première inscription à l'USML**

#### ***Remise par famille***

- 34 € pour 2 adhérents
- 44 € pour 3 adhérents

inscrits à la section USML Danse

#### **RÈGLEMENT**

A l'inscription, 1 chèque ou deux chèques, à l'ordre de « USML DANSE »  
vous seront demandés :

Encaissement du 1er Chèque, début octobre et du 2nd, début février.

Chèques Vacances ANCV, Coupons Sport ANCV , PASS + sont acceptés

**Aucune inscription ne sera enregistrée sans le règlement correspondant**